



Brève de Palais : le projet Portalis et la numérisation de l'accès au Droit

Conseils pratiques publié le 01/04/2019, vu 2177 fois, Auteur : [Maître Laurent Jourdaa - Cabinet Laudicé](#)

Le projet de création d'une interface numérique dédiée à l'accès à la Justice et au Droit s'inscrit dans l'objectif de réforme et de modernisation de la Justice afin de démocratiser l'institution et son fonctionnement. Le programme de mise en oeuvre d'un système d'information baptisé PORTALIS en est la résultante. Il a vocation à dématérialiser les procédures notamment en matière civile afin de permettre aux justiciables de pouvoir connaître l'organisation judiciaire, connaître les procédures où l'avocat est obligatoire et les procédures où il n'est pas obligatoire, consulter en ligne l'état d'avancement des dossiers devant les juridictions ou encore demander la communication de documents, de décisions de justice ou formuler une demande d'aide juridictionnelle. Il est prévu aussi que certaines saisines de juridictions puissent se faire par voie dématérialisée. Le but est de centraliser l'ensemble des données judiciaires afin d'en faire profiter les justiciables mais aussi de simplifier les démarches à réaliser auprès des juridictions, accélérer les procédures, mettre fin aux envois par courrier, rendre la justice "plus lisible" aux yeux des citoyens... La modernisation de la Justice passe par l'adaptation de celle-ci aux évolutions liées au numérique qui impacte la vie quotidienne. Elle est nécessaire si on veut éviter que des sociétés privées proposent ces services comme ils le font déjà quand il s'agit de mettre en relation des justiciables avec des avocats par l'intermédiaire de sites de référencement en ligne. Les avocats voient aussi leur pratique gagnées par l'évolution du numérique : recours au RPVA, numérisation des dossiers de leurs clients pour que ces derniers puissent les consulter en ligne, paiement des honoraires par voie dématérialisée et demain pourquoi pas plaidoiries par visio-conférence !